

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

AMENDEMENT

N° CS371

présenté par
M. Monnet, Mme Bourouaha, Mme Faucillon et Mme Lebon

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
